

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 septembre 2022

Délibération CA_20220915_005

Marchés d'acquisition de prestations de télécom pour le Département et le SDIS de l'Indre : attribution des marchés

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 septembre 2021 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre pour l'acquisition de prestations de télécom ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 2 septembre 2022 ;

DECIDE :

Article unique. Les marchés relatifs à l'acquisition de prestations de télécom avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, en date du 2 septembre 2022, tels que mentionnés dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

FLEURET Marc